

Varangéville en conflit avec l'Etat autour de sa mine de sel

by Les Echos - dimanche, janvier 12, 2020

<http://correspondances.fr/varangeville-en-conflit-avec-letat-autour-de-sa-mine-de-sel/>

La dernière mine de France poursuit l'exploitation d'un immense gisement de sel gemme. Mais les 300 kilomètres de galeries menacent les constructions neuves, selon une étude de la préfecture que la mairie conteste, soucieuse de développer son urbanisme.

A Varangéville, près de Nancy, la Compagnie des Salins du Midi et des Salines de l'Est (CSMSE) compte bien exploiter la dernière mine souterraine de France au moins jusqu'en 2034. Au cours des cinq dernières années, le groupe a investi 60 millions d'euros à son gisement meurthe-et-mosellan. Le site, qui emploie 270 salariés dont 50 mineurs, produit en moyenne 500.000 tonnes de sel gemme, soit le quart de la production française du groupe, le restant provenant de la mer.

Le groupe emploie 1.700 salariés en Europe, dont 800 en France, pour un chiffre d'affaires annuel de 260 millions d'euros.

La zone en cours d'exploitation comporte encore 4 millions de tonnes, soit l'équivalent de huit ans d'exploitation. Dans l'intervalle, la CSMSE compte obtenir l'autorisation d'en exploiter une nouvelle de 3,5 millions de tonnes qui permettra de poursuivre l'exploitation jusqu'en 2034.

Parapluie

Pour Varangéville et ses 3.700 habitants, l'exploitation constitue à la fois une fierté et une contrainte. Le sel déposé par la mer voici 230 millions d'années y est exploité depuis 1850, imprégnant la culture et la mémoire du bassin. Mais les 300 kilomètres de galeries obèrent aujourd'hui l'urbanisme de la commune.

En 2002, la préfecture, échaudée par les désordres de l'après-mine dans le bassin sidérurgique, a gelé les constructions neuves et lancé des études qui n'ont abouti... qu'en janvier 2019, sur des préconisations urbanistiques que la ville conteste vigoureusement.

Contentieux

Membre de l'association des communes minières de France, la ville a ouvert un contentieux au tribunal administratif pour desserrer les contraintes qui gèlent tout le nord de son ban communal. Elle milite également pour une réforme du Code minier, qui répartit une partie des redevances en fonction du nombre des employés de la mine habitant la commune. Varangéville craint ainsi de voir fondre 50.000 euros de redevance.